



Conseil d'Administration

Saint-Martin-d'Hères, le 9 décembre 2025

Conseil d'Administration du Mardi 9 Décembre 2025
Délibération n°CA-2025-50

Nature : AFFAIRES PEDAGOGIQUES

Objet : Règlement des concours de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble pour l'année 2026

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D741-9 et D741-11 ;

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble ;

Vu l'avis favorable du conseil des études et de la vie étudiante du 25 novembre 2025,

Considérant ce qui suit :

La présente délibération vise à adopter le règlement des concours 2026 qui lui est annexé. Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le règlement des concours de l'IEP de Grenoble pour le recrutement relatif à l'année universitaire 2026/2027.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1ER : APPROUVE le règlement des concours de l'IEP de Grenoble pour le recrutement relatif à l'année universitaire 2026/2027 annexé à la présente délibération.

Le résultat du vote est le suivant :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	16
Nombre de procurations :	04
Votes « Pour » :	18
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	02

Jean-Luc Névache



Président du Conseil d'administration

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.